**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

**Termes de référence pour l’évaluation finale du projet Renforcement de la résilience des moyens d’existence des communautés agricoles face au changement climatique dans les préfectures guinéennes de Gaoual, Koundara et Mali-(REMECC GKM)**

INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d’évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l’objet d’une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence (TDR/TOR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (EF/TE) du projet Renforcement de la résilience des moyens d’existence des communautés agricoles face au Changement Climatique des Préfectures de Gaoual, Koundara et Mali (PIMS 4615).

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

Tableau de résumé du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du projet :  | **Renforcement de la résilience des moyens d’existence des communautés agricoles face au changement climatique dans les préfectures guinéennes de Gaoual, Koundara et Mali-(REMECC GKM)** |
| ID de projet du FEM : | 4692 |  | *à l’approbation (USD)* | *à l’achèvement (USD)* |
| ID de projet du PNUD : | 00085594 | Financement du FEM : | 3.716.364 | 3.716.364 |
| Pays : | Guinée | Financement de l’agence d’exécution/agence de réalisation : | 300.000 | 300.000 |
| Région : | Afrique | Gouvernement : | 250.000 | ND |
| Domaine focal : | , Changement Climatique  | Autre : |  |  |
| Objectifs FA, (OP/SP) : |  Protéger le secteur agricole et les communautés rurales vis-à-vis des effets négatifs du changement climatique. | Cofinancement total : | 29.340.000 | ND |
| Agence d’exécution : | PNUD | Coût total du projet : | 33.056.364 |       |
| Autres partenaires participants au projet : | Ministère de l’Environnement, des Eaux et Forêts | Signature du DP (Date de début du projet) : | 20 NOV 2013 |
| Date de clôture (opérationnelle) : | Proposé :Décembre 2018 | Réel : Décembre 2018 |

Objectif et portée

Le changement climatique aura un impact sur l'ensemble de la Guinée. La plupart des activités socioéconomiques seront affectées par les impacts prévus du changement climatique. Le changement climatique devrait, entre autres, générer des effets directs tels que : la perte de revenus, une diminution de la qualité de vie, le déplacement de populations et la diminution de la production agricole. Le développement à long terme du pays devrait être affecté de manière significative par (i) des changements dans le régime des précipitations, (ii) des sécheresses, (iii) des inondations, (iv) des tempêtes violentes, (v) des températures extrêmes et un isolement accru, (vi) l'érosion côtière.

Bien que leur importance pour l'économie et les moyens d'existence des communautés soit indéniable, l'agriculture et l'élevage demeurent des activités de subsistance dans les préfectures de Gaoual, Koundara et Mali, dépendant entièrement du potentiel en matière de ressources naturelles et caractérisées par des pratiques obsolètes et peu respectueuses de l'environnement. La production agricole et l'élevage sont actuellement confrontés à plusieurs contraintes limitant leur productivité et les rendant très vulnérables aux chocs externes, et aux changements à long terme, tels que les changements induits par le climat.

Dans le prolongement du projet PANA pour la Guinée, l’hypothèse normative est que le changement climatique soit intégré dans les plans et budgets de développement local ; que les informations agrométéorologiques soient disponibles pour les activités dépendant du climat telles que l'agriculture et l'élevage, et que les agriculteurs mettent en œuvre des systèmes agricoles adaptatifs. Les obstacles pour parvenir à cette situation souhaitée comprennent notamment : ( i) le sous-investissement dans les systèmes permettant de générer, codifier, stocker et diffuser l'information, et notamment en ce qui concerne le temps, la météorologie et les changements climatiques, ce qui se traduit par une absence totale de conseils météorologiques destinés aux communautés locales, (ii) un cadre politique local qui n'est pas encore à même de gérer les risques liés au changement climatique, et qui ne favorise pas la formulation d’une réponse intégrée en matière d'adaptation au changement climatique ; (iii) Des capacités insuffisantes à mettre en œuvre des mesures nouvelles (y compris des mesures d'adaptation) et à utiliser les nouvelles technologies ; et ( iv) les faibles capacités techniques et financières de la plupart des ménages ruraux, affectant la capacité d'adaptation des communautés.

La recherche de résultats spécifiques devrait permettre de contribuer à surmonter ces obstacles et à réduire le niveau de vulnérabilités au changement climatique, et en particulier : (a) le renforcement des autorités locales et les organes décentralisés dans l’intégration des questions liées au changement climatique dans les plans d'action régionaux à travers des plans de développement local, les plans d’investissement annuels et pluriannuels et les budgets communautaires annuels ; (b) la production d'informations agrométéorologiques et la diffusion auprès des acteurs les plus concernés des préfectures de GKM concernant l’agroforesterie résiliente au climat, et (c) l'amélioration de la résilience au climat des moyens d’existence des communautés par le biais de la promotion de l'agroforesterie.

Approche et méthode d'évaluation

Une approche et une méthode globales[[1]](#footnote-1) pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L’évaluateur doit articuler les efforts d’évaluation autour des critères de **pertinence, d’efficacité, d’efficience, de durabilité et d’impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM.

Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont présentées à l’Annexe C des présents TDR. L’évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d’un rapport initial d’évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

L’évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L’évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l’équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et les principales parties prenantes. L'évaluateur doit effectuer une mission sur le terrain : Conakry et les sites d’application du projet.

Les entretiens auront lieu avec les représentants des services, des élus et des exploitants agroforestiers suivants :

1. Ministères en charge de l’Environnement (DNEF, BSD), de l’Agriculture (IRAG/CRA Bareng), de l’Administration du Territoire (DNDL), de la Météorologie (DNM)  ;
2. les services régionaux (DREF de Boké et de Labé), préfectoraux (DPEEF, DPA, DPE, SPD, Météo de Gaoual, Koundara et Mali) ;
3. les élus locaux des Communes Rurales couvertes par le projet (Malanta, Koumbia, Wedou Mbourou, Kounsitel, Youkounkoun, Sambailo, Termèssè, Touba Bagadadji, Lébékéré, Madina Wora, Hidayatou, Yimbéring, Madina Salambandé et Balaki) ;
4. les représentants des 204 exploitants agroforestiers appuyées par le projet.

L’évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d’information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, les PIR, le rapport de la revue à mi-parcours (RMP) et autres rapports, les révisions budgétaires du projet, les rapports sur l’état d’avancement, les outils de suivi des domaines focaux du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l’évaluateur juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l’équipe chargée du projet fournira à l’évaluateur aux fins d’examen est jointe aux présents termes de référence (Cf. Annexe B).

Critères d'évaluation et notations

Une évaluation de la performance du projet sera réalisée, sur la base des attentes énoncées dans le cadre logique (Cf. Annexe A) qui donne des indicateurs de performance et d’impact de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants. L’évaluation portera au moins sur les critères de **pertinence, efficacité, efficience et durabilité.** Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants conformément au tableau ci-dessous.

Le tableau rempli doit être joint au résumé d’évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont fournies à l’Annexe D des présents TDR.

|  |
| --- |
| **Notes d'évaluation :** |
| **1 Suivi et évaluation** | ***Notation*** | **2 A*gence d’exécution/agence de réalisation***  | ***Notation*** |
| Conception du plan du suivi et de l’évaluation au démarrage du projet  |       | Qualité de la mise en œuvre par le PNUD |       |
| Mise en œuvre du plan de suivi et d’évaluation |       | Qualité de l’exécution : agence d’exécution  |       |
| Qualité globale du suivi et de l’évaluation |       | Qualité globale de la mise en œuvre et de l’exécution |       |
| **3 Évaluation des résultats**  | ***Notation*** | **4 Durabilité** | ***Notation*** |
| Pertinence  |       | Ressources financières : |       |
| Efficacité |       | Sociopolitique : |       |
| Efficience  |       | Cadre institutionnel et gouvernance : |       |
| Note globale de la réalisation du projet |       | Environnemental : |       |
|  |  | Probabilité globale de la durabilité : |       |

Financement/cofinancement du projet

L’évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l’intervention du bureau de pays (BP) et de l’équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d’évaluation finale.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Cofinancement(type/source) | Propre financement du PNUD (en millions USD) | Gouvernement(en millions USD) | Organisme partenaire(en millions USD) | Total(en millions USD) |
| Prévu | Réel  | Prévu | Réel | Prévu | Réel | Réel | Réel |
| Subventions  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Prêts/concessions  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Soutien en nature |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Autre |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Totaux** |  |  |  |  |  |  |  |  |

Intégration

Les projets financés par le FEM et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du Programme Pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L’évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l’atténuation de la pauvreté, l’amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

Impact

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit :

le projet a-t-il démontré : a) des progrès vérifiables dans l'état écologique ?, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques ?, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact ? [[2]](#footnote-2)

Conclusions, recommandations et enseignements

Le rapport d’évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d’enseignements.

Modalités de mise en oeuvre

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au Bureau Pays du PNUD Guinée. Le Bureau Pays du PNUD contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l’équipe d’évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays. L’équipe de projet sera chargée d’assurer la liaison avec l’équipe d’évaluateurs afin d’organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, la coordination avec le gouvernement, etc.

Calendrier d’évaluation

L’évaluation durera au total *25* jours ouvrables selon le plan suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | Durée | Date d’achèvement |
| Préparation | *3* jours | *2-4 Juillet 2018* |
| Mission d’évaluation | *15* jours | *5-25 Juillet 2018* |
| Projet de rapport d’évaluation en français | 5 jours | *26 Juillet-1er Août 2018* |
| Rapport final en français et anglais | *2* jours | *2-16 Août 2018* |

Produits livrables en vertu de l'évaluation

Les éléments suivants sont attendus de l’équipe d’évaluation :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Produits livrables | Table des matières  | Durée | Responsabilités |
| **Rapport initial** | L’évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode  | Au plus tard deux semaines avant la mission d’évaluation.  | L’évaluateur envoie au BP du PNUD  |
| **Présentation** | Conclusions initiales  | Fin de la mission d’évaluation | À l’UGP et au BP du PNUD |
| **Projet de rapport final**  | Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes | Dans un délai de trois semaines suivant la mission d’évaluation | Envoyé au BP, examiné par le CTR, le service de coordination du programme et le PFO du FEM |
| **Rapport final\*** | Rapport révisé  | Dans un délai d’une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet  | Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du ERC du PNUD.  |

\*Lors de la présentation du rapport final d’évaluation, l’évaluateur est également tenu de fournir une « piste d’audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n’ont pas) été traités dans ledit rapport.

Composition de l'équipe

L'équipe d'évaluation sera composée d’un évaluateur international chef de mission et d’un consultant national. Les consultants doivent disposer d’une expérience antérieure dans l’évaluation de projets similaires financés par le FEM. Une expérience des projets financés par d’autres bailleurs de fonds est un avantage.

Les évaluateurs sélectionnés ne doivent pas avoir participé à la préparation et à la mise en œuvre du projet, ni à son évaluation à mi-parcours. Ils ne doivent pas avoir de conflit d’intérêts avec les activités liées au projet.

**Le ou la consultant(e) International(e) doit avoir les qualifications suivantes :**

Etre titulaire d’un diplôme d’études supérieures (Bac + 5) dans l’un des domaines suivants : Environnement, changement climatique, développement rural, gestion desressources naturelles, statistique, sciences sociales, économie ou tout autre domaine pertinent ;

* avoir au moins 05 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans l’évaluation de projets similaires financés par le FEM;
* une connaissance des procédures du PNUD et du FEM ;
* une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d’évaluation axées sur les résultats ;
* avoir des connaissances techniques en changement climatique et gestion durable des terres ;
* disposer de connaissance sur les problématiques de la gestion durable des ressources naturelles de de la Guinée ou d’un pays de l’Afrique de l’Ouest ;
* avoir une excellente maîtrise du français et de l’anglais (lu, écrit et parlé).

**Le ou la consultant(e) national(e) doit avoir les qualifications suivantes :**

Etre titulaire d’un diplôme d’études supérieures (Bac + 4) dans l’un des domaines suivants :Environnement, changement climatique, développement rural, gestion desressources naturelles, statistique, sciences sociales, économie ou tout autre domaine pertinent ;

* avoir au moins 05 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans l’évaluation de projets similaires financés par le FEM;
* une connaissance des procédures du PNUD et du FEM ;
* une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d’évaluation axées sur les résultats ;
* avoir des connaissances techniques dans les domaines focaux ciblés (biodiversité, changement climatique et gestion durable des terres) ;
* disposer de connaissance sur les problématiques de la gestion durable des ressources naturelles en Guinée;
* avoir une excellente maîtrise du français ;
* la connaissance de l’anglais est un atout.

**Responsabilité :**

**Responsabilité du consultant international**

* Planifier, conduire l’évaluation et présenter les rapports;
* Consulter toute la documentation requise;
* Collecter les données ;
* Utiliser les méthodes d'évaluation des meilleures pratiques dans la conduite de l'évaluation ;
* S’assurer que les rapports répondent aux normes de qualité requise ;
* Présenter l'avant-projet des résultats, le rapport provisoire et final de l'évaluation ;
* Proposer des recommandations pertinentes dans le cadre de la pérennisation des acquis du projet ;
* Faire le briefing pour le Bureau pays du PNUD et l'équipe de gestion de projet ;
* Traduire en anglais et soumettre le rapport final de l’évaluation.

**Responsabilité du consultant national**

* Contribuer à l'élaboration du plan d'examen et de la méthodologie
* Collecter les données ;
* Organiser les rencontres avec les différentes parties prenantes ;
* Mener l'évaluation conjointement avec le consultant international ;
* Contribuer à la présentation des résultats de l'examen et des recommandations lors de la réunion de synthèse ;
* Contribuer à la rédaction et à la finalisation du rapport d’évaluation finale.

GRILLE D’EVALUATION ET NOTATION DES OFFRES

L’évaluation des offres se fera sur la base de la grille d’évaluation technique des consultants.

**Grille d’évaluation Consultant international**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Qualification requise  | Note maximum | Consultants internationaux |
| A | B | C | D | E |
| 1. | Diplôme d’études supérieures (Bac + 5) dans l’un des domaines suivants : développement rural, changement climatique, environnement, gestion desressources naturelles, statistique, sciences sociales, économie ou tout autre domaine pertinent | 20 |  |  |  |  |  |
| 2. | Au moins 05 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans l’évaluation de projets financés par le FEM | 35 |  |  |  |  |  |
| 3. | Connaissances et expériences en matière du changement climatique (adaptation et atténuation), des problématiques de la gestion durable des ressources naturelles de la Guinée ou d’un pays de l’Afrique de l’Ouest | 15 |  |  |  |  |  |
| 4. | Méthodologie et plan de travail | 30 |  |  |  |  |  |
|  | **Total** | 100 |  |  |  |  |  |

**Grille d’évaluation Consultant national**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Qualification requise  | Note maximum | Consultants internationaux |
| A | B | C | D | E |
| 1. | Diplôme d’études supérieures (Bac + 4) dans l’un des domaines suivants : développement rural, environnement, changement climatique, gestion des ressources naturelles, statistique, sciences sociales, économie ou tout autre domaine pertinent | 20 |  |  |  |  |  |
| 2 | Au moins 05 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans l’évaluation de projets similaires | 35 |  |  |  |  |  |
| 3. | Connaissances et expériences en matière du changement climatique (adaptation et atténuation), des problématiques de la gestion durable des ressources naturelles de la Guinée ou d’un pays de l’Afrique de l’Ouest | 15 |  |  |  |  |  |
| 4. | Méthodologie et plan de travail | 30 |  |  |  |  |  |
|  | **Total** | 100 |  |  |  |  |  |

Code de déontologie de l'évaluateur

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite (voir Annexe E) à l’acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les [« Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations »](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)

Modalités de paiement et spécifications

L’échéancier de payement est le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| % | Étape |
| *25 %* | Suite à la présentation et la validation de la méthodologie et du Plan de travail  |
| *35 %* | Suite à la présentation et l’approbation du premier projet de rapport d’évaluation finale en français  |
| *40 %* | Suite à l’approbation (par le BP et le CTR du PNUD) du rapport d’évaluation finale définitif en français et en anglais et au dépôt des copies dures et électroniques. |

Processus de candidature

Les candidats sont invités à postuler en ligne sur UNDPJobs et [***procurement-notices.undp.org***](http://procurement-notices.undp.org/) au plus tard le 20 juin 2018. Ils peuvent soumissionner à travers des structures ou en qualité de consultants individuels.

Les consultants individuels sont invités à envoyer leur candidature, ainsi que leur curriculum vitae pour ces postes. La candidature doit comprendre les copies légalisées des diplômes, un curriculum vitae à jour en français ainsi que l’adresse électronique et le numéro de téléphone des personnes de référence. Les candidats présélectionnés seront invités à présenter une offre indiquant le coût total de la mission (y compris les honoraires et autres frais).

Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que de leurs propositions financières. Les femmes qualifiées et les membres des minorités sociales sont invités à postuler.

Annexe A : CADRE LOGIQUE DU PROJET

**III. Cadre des résultats du projet**

|  |
| --- |
| Ce projet contribuera à la réalisation des résultats suivants du programme pays tels que définis dans le CPAP 2013-2017 ou CPD :**Résultat(s) du CP prévu (s) de 2013 à 2017 :****Résultat 3:** D’ici 2017, les secteurs public et privé, les organisations de la société civile et les populations locales adoptent et mettent en œuvre de nouvelles technologies et pratiques pour un environnement durable et mettent en œuvre des mesures pour une meilleure prévention et gestion des risques et des catastrophes naturelles dans un contexte d’adaptation au changement climatique**Produit 5 :** Outils de gestion sur l’environnement, les ressources naturelles et la planification durable des moyens de subsistance développés ou mis à jour pour intégrer les questions de changement climatique.**Produit 7 :** Les moyens de subsistance et les modalités dans les zones vulnérables (zones côtières, les zones Nord et de transition) sont résilients au changement climatique et les communautés mettent en œuvre des mesures d'adaptation à leurs impacts.**Produit 8 :** Aménagement du territoire et des outils de gestion pour une meilleure conservation de la biodiversité ; ainsi que des zones protégées et des forêts élaborés et mis en œuvre**UNDAF 2013-2017 :****Axe stratégique 1 :** Promotion de la bonne gouvernance ;**Résultat 1:** D’ici 2017, les États et les structures non étatiques et les organisations aux niveaux central, déconcentré et décentralisé ont les capacités à formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement et d'assurer un contrôle citoyen.**Produit 1.3 :** D’ici 2017, le personnel de direction des États et des structures non étatiques a les capacités nécessaires pour planifier, gérer, mettre en œuvre et assurer le contrôle citoyen sur les politiques de développement aux niveaux central, déconcentré et décentralisé.**Axe stratégique 2**: Stimuler la croissance économique et promouvoir les opportunités des moyens de subsistance et des revenus pour tous.**Résultat 2:** D’ici 2017, les secteurs public et privé, les communautés locales et la population assurent une gestion durable de l'environnement, dans un contexte d'adaptation au changement climatique et les risques liés aux catastrophes naturelles;**Produit 2.1 :** D'ici 2017, les structures publiques et privées (déconcentrées et décentralisées) ont les capacités nécessaires pour la gestion des ressources naturelles et le travail en synergie ;**Produit 2.2 :** D'ici 2017, des mesures pour une atténuation du changement climatique, l'adaptation et la résilience sont mises en œuvre dans les régions côtières et nordiques de la Guinée. |
| **Indicateurs de résultats du programme pays:**Indicateur 4: % des ménages qui mettent en œuvre des technologies d'adaptation et d'atténuationIndicateur 5: Nombre de communautés rurales et urbaines qui mettent en œuvre des pratiques de gestion forestière et de restauration des sols ainsi que l'agroforesterie. |
| **Applicable dans un premier temps: Environnement et développement durable; Domaine clé (idem que la page de couverture, encercler un seul): 3. Promouvoir l'adaptation au changement climatique** |
| **Objectif stratégique et programme FEM Applicable : CCA-1:** réduire la vulnérabilité aux effets néfastes du changement climatique, y compris la variabilité, aux niveaux local, national, régional et mondialCCA-2: Augmenter la capacité d'adaptation pour répondre aux impacts du changement climatique, y compris la variabilité, aux niveaux local, national, régional et mondial |
| **Résultats attendus FEM Applicables :** Résultat 1.1 Intégrer l’adaptation dans les cadres de développement plus larges au niveau des pays et dans les zones vulnérables cibléesRésultat 1.2 Réduire la vulnérabilité dans les secteurs de développementRésultat 2.1 Amélioration des connaissances et la compréhension de la variabilité du climat et les risques induits par les changements au niveau des pays et dans les zones vulnérables ciblées |
| **Indicateurs de résultats FEM Applicables : (suivant l’outil AMAT)**Indicateur 1.1.1. Les mesures d'adaptation mises en œuvre dans les cadres de développement nationaux / sous régionaux Indicateur 1.2.5. Augmentation de la productivité agricole dans les zones ciblées (tonnes / ha)Indicateur 2.1.1. L'information pertinente sur les risques diffusés aux parties concernées |

|  | **Indicateur**  | **Niveau de référence** | **Résultats à la fin du projet**  | **Moyen de vérification** | **Risques et hypothèses**  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif du projet[[3]](#footnote-3)***Afin de renforcer les capacités d'adaptation des populations vulnérables dans les préfectures de Gaoual, Koundara et Mali (GKM) aux risques supplémentaires posés par l'augmentation de l'intensité et de la fréquence de la sécheresse*(**équivalent au produit dans ATLAS**) | Nombre et la partie de la population dans les préfectures de Gaoual, Koundara et Mali avec une capacité d'adaptation accrue pour réduire les risques et les réponses à l'augmentation de l'intensité et la fréquence de la sécheresse. | Type et niveau : 0Les populations locales n'ont pas actuellement les capacités d'adaptation pour faire face à la sécheresse, et ne mettent pas en œuvre des mesures d'adaptation durables. | Type et niveau : Au moins 1200 paysans et 50 membres du personnel technique des services de vulgarisation (avec une équité genre) mettent en œuvre des mesures d'adaptation plus résilientes au changement climatique et un accroissement de l'intensité et de la fréquence de la sécheresse | EnquêteInterviews | Faible capacité des autorités locales et du personnel des institutions décentralisées pour appuyer le développement ruralFaible volonté politique des autorités des CR et préfectures à réglementer « les cadres de gouvernance »Faible engagement des communautés rurales vulnérables cibléesSituation politique et sociale fragileLes réglementations forestières et foncières inappropriées pourraient avoir un effet dissuasifLes faibles revenus pour les agriculteurs dans les préfectures de GKM couplés ajoutés au faible accès aux crédits locaux pourraient être un obstacleLes villageois ne voient pas l'intérêt de nouvelles pratiques ou bien les conflits sociaux entravent l‘application des pratiquesÉvénements climatiques inhabituels et catastrophiques durant l'exécution du projet  |
| **Résultat 1:** *Les autorités locales et les institutions décentralisées renforcées pour intégrer les problématiques du changement climatique dans les plans d'action régionaux PNDA à travers des plans de développement local (PDL) annuels et les plans d'investissement pluriannuels (PAI / MIPS) et les budgets communautaires annuels (BCA) des 15 Communautés rurales (CRS) de GKM les plus vulnérables;.*(**équivalent à l'activité dans ATLAS**) | Nombre de PLD, PAI et BCA des CR de GKM y compris les actions spécifiques et le budget pour l'adaptation au changement climatique, notamment l'agroforesterie(Indicateur AMAT 1.1.1.1) | Type et niveau : 0Au début du projet, les risques climatiques, les enjeux du changement climatique et les mesures d'adaptation ne sont pas inclus dans les PDL, PAI et BCA des 15 CRD ciblées | Type et niveau : Au moins, le PDL, PAI et BCA des 15 CRD ciblées sont à jour pour inclure les risques climatiques et les problématiques du changement climatique et pour appuyer la mise en œuvre de mesures d'adaptation et en particulier les actions agro-forestières | Revue des PDL, PAI et BCARevue des politiques  | Faible capacité des autorités locales et du personnel des institutions décentralisées pour appuyer le développement ruralFaible volonté politique des autorités des CR et Préfectures à réglementer « les cadres de gouvernance »Faible engagement des communautés rurales vulnérables cibléesSituation politique et sociale fragileLes réglementations forestières et foncières inappropriées pourraient avoir un effet dissuasifÉvénements climatiques inhabituels et catastrophiques durant l'exécution du projet  |
| Nombre de plans de gestion forestière et outils de réglementation des terres développés et intégrant la gestion du risque lié au changement climatique(Indicateur AMAT 1.1.1.3) | Type et niveau : 0Bien qu'il existe quelques actions intéressantes au début du projet, aucune des 15 CRD de GKM n’a développé un plan spécifique de gestion forestière et un outil de régulation des terres au niveau communautaire  | Type et niveau: Au moins les 15 CRD ciblées ont développé et possèdent des terres au niveau communautaire et les plans de gestion des forêts et des outils de régulation qui intègrent la gestion du risque lié au changement climatique | Revue des politiques |
| **Résultat 2:** *L'information agrométéorologique est produite et diffusée auprès des acteurs les plus appropriés dans les préfectures de GKM pour une agroforesterie résiliente au climat.*(**équivalent à l'activité dans ATLAS**) | Nombre et type de parties prenantes ciblées des préfectures de GKM ayant accès à des informations agrométéorologiques pertinentes(AMAT indicateur 2.1.1.) | Type et niveau : 0Les informations agrométéorologiques ne sont pas produites ni diffusées aux parties prenantes des préfectures de GKM | Type et niveau : Au moins 600 parties prenantes appropriées (y compris les agriculteurs, le personnel des institutions décentralisées, les membres du conseil des CRD et les membres du conseil des districts) ont accès à des informations agrométéorologiques appropriées et pertinentes. | EnquêteInterviews | Faible capacité des autorités locales et du personnel des institutions décentralisées pour appuyer le développement ruralFaible volonté politique des autorités des CR et préfectures à réglementer « les cadres de gouvernance »Faible engagement des communautés rurales vulnérables cibléesLes villageois ne voient pas l'intérêt de nouvelles pratiques ou les conflits sociaux entravent l’application des pratiques |
| **Résultat 3:** Les moyens de subsistance communautaires sont plus résistants au climat dans les 15 CRD de Gaoual, Koundara et Mali les plus vulnérables. (**équivalent à l'activité dans ATLAS**) | Augmentation de la productivité agricole (tonne / ha) dans la zone ciblée(Indicateur AMAT 1.2.5) | Productivité du niveau de référence à déterminer lors de la phase de lancement du projet | Au moins 1.500 agriculteurs des 15 CRD ciblées dans le GKM ont été formés sur des activités agro-forestières résilientes au changement climatique. 80% des agriculteurs mettant en œuvre les technologies d'adaptation introduites par le projet considèrent que leur productivité a augmenté de 5%. | Evaluations au niveau local dans les sites de démonstration (Questionnaire d’évaluation – CBA) APR / PIR | Faible engagement des communautés rurales vulnérables cibléesLes réglementations forestières et foncières inappropriées pourraient avoir un effet dissuasifLes faibles revenus pour les agriculteurs dans les préfectures de GKM couplés au faible accès aux crédits locaux pourraient être un obstacleLes villageois ne voient pas l'intérêt de nouvelles pratiques ou les conflits sociaux entravent l’application des pratiques Événements climatiques inhabituels et catastrophiques durant l'exécution du projet  |
| Changements dans la génération des revenues dans les zones ciblées. (Indicateur AMAT 1.2.10) | Productivité du niveau de référence à déterminer lors de la phase de lancement du projet | 80% des agriculteurs soutenus par le projet constatent que leurs revenus ont augmenté de 5% | Evaluations au niveau local dans sites de démonstration (Questionnaire d’évaluation – CBA) APR / PIR |

Annexe B : Liste des documents à examiner par les évaluateurs

Document de Projet

Situation de Référence

Rapport Annuels d’Activités (2014 à 2018)

Plans de travail et budgets du projet

Rapports de mise en œuvre du projet (PIR/APR)

Rapports revues sectorielles

Rapports des comités de pilotage

Rapports techniques et publications du projet

Série de rapports de mission

Série rapports d’ateliers

Articles divers

Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement 2013-2017

CPAP 2013-2017

Rapport d’évaluation à mi-parcours CPD 2013-2017

Rapport d’évaluation finale CPD 2013-2017

Rapport d’évaluation à mi-parcours de l’UNDAF 2013-2017

Rapport d’évaluation finale de l’UNDAF 2013-2017

Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Plan Quinquennal de Développement socio-économique

Plan National de Développement Economique et Social PNDES 2016-2020

Rapport évaluation à mi-parcours du projet (novembre 2016)

Annexe C : Questions d'évaluation

*Il s'agit d'une liste générique, devant être détaillée par l'ajout de questions par le bureau de pays et le Conseiller technique FEM du PNUD sur la base des spécificités du projet.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Critères des questions d'évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du fonds des pays les moins avance du FEM (GEF/LDCF) et aux priorités en matière d’adaptation au changement climatique, d’environnement et de développement au niveau local, régional et national ?  |
|  | * Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils pertinents avec les objectifs des plans et des stratégies nationaux et locaux dans le domaine du changement climatique? Et qu’en est-il des objectifs stratégiques du FEM et du cadre d’intervention du PNUD ?
 | * Appréciation sur le niveau de pertinence avec les objectifs des plans et des stratégies nationaux et locaux dans le domaine du changement climatique
* Appréciation sur le niveau de pertinence avec les objectifs stratégiques du FEM
* Appréciation sur le niveau de cohérence avec le CPAP du PNUD et UNDAF
 | * Cadre de programmation du PNUD
* Cadre de programmation du FEM
* UNDAF
* CPAP
* Plans de développement nationaux
* Stratégies locales
* Partenaires techniques et financiers
* Partie Nationale
* Communautés rurale
 | * Revue documentaire
* Entretiens
 |
|  | * Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils cohérents avec les besoins et les aspirations des communautés bénéficiaires ?
 | * Appréciation sur le niveau de pertinence avec les besoins exprimés par les bénéficiaires au niveau des sites et leur évolution exprimés dans les plans de développement locaux et nationaux
 | * Communautés locales bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* Communes rurales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Plans de développement locaux et nationaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Comment l’approche genre a-t-elle été prise en compte dans le développement du projet et comment est-elle intégrée dans la mise en œuvre des activités ?
 | * Niveau de prise en compte de l’approche genre lors de la formulation du projet
* Niveau d’intégration de l’approche genre dans les stratégies de mise en œuvre des activités, au sein du comité de pilotage et des organes de gestion
 | * Document de projet
* Cadre logique
* Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Plans de travail annuels
* Membres comité de pilotage
* Rapport de démarrage
* APR
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Associations féminines
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Les activités développées ont-elles contribué à l’amélioration des capacités d’adaptation des bénéficiaires aux effets néfastes du changement climatique
 | * Nombre de personnes dont les capacités d’adaptation sont renforcées
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Les activités développées ont elles permis une séquestration ou/et une réduction des émissions de C02 ?
 | * Superficie reboisée, restaurée ou sauvée
* Nombre de parcelles agroforestières
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Des solutions alternatives ont-elles permis l’amélioration des revenus des populations ?
 | * Nombres de bénéficiaires,
* Taux d’accroissement des revenus
* Autres indicateurs de l’amélioration des conditions de vie
 | * Rapports d’activités
* Rapports financiers
* Rapports thématiques
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Les activités développées ont-elles contribué à l’amélioration de la sécurité alimentaire des populations ?
 | * Taux d’accroissement des Rendements
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
| Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ? |
|  | * Les résultats relatifs au renforcement de la résilience climatique des communautés des zones cibles du projet ont-ils été atteints ?
 | * Niveau d’atteinte des résultats
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Indicateurs de suivi
* PIRs
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Quel est le taux d’appropriation du projet, de ses activités et résultats par les bénéficiaires ?
 | * Niveau d’appropriation par les bénéficiaires des activités du projet
* Niveau de satisfaction des partenaires et bénéficiaires vis-à-vis de l’implication dans le processus décisionnel et de gestion
 | * Membres comité de pilotage
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Communes rurales
 | * Entrevues
* Groupes de discussion
 |
|  |  |  |  |  |
| Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ? |
|  | * Les coûts des activités de résilience au CC (réalisation des parcelles agroforestières, valorisation, élévage,…) sont-ils raisonnables  comparés aux bénéfices
 | * Rapport cout-bénéfices
 | * Rapports financiers
* Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Plans de travail annuels
* Indicateurs de suivi
* APR
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Les procédures de sélection des opérateurs ont-elles été respectées ?
 | * Appréciation sur les procédures de sélection des opérateurs
 | * Parties nationales
* Unité de coordination
* PNUD
* Organisations et associations locales
* Communautés locales bénéficiaires
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
 |
|  | * Quelle est l’appréciation sur les cadres de collaboration mis en place entre les différentes organisations actives au sein du projet et l’appréciation sur la qualité du travail réalisé par les bureaux d’études et les ONG locales ?
 | * Appréciation sur le travail réalisé par les bureaux d’études et les ONG locales
 | * Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Communes rurales
 | * Entretiens
 |
|  | * Les dispositifs de suivi, d’accompagnement et d’évaluation en interne sont-ils réalisés tel que prévu dans le document de projet?
 | * Appréciation sur les procédures et les outils de SE et de rapportage
* Pertinence avec les exigences du PNUD et du FEM en matière de SE
 | * Document de projet
* Rapport atelier de démarrage
* Plans de travail annuels
* Rapports d’activités
* PIRs
* Membres comité de pilotage
* Unités de coordination
* PNUD
 | * Entretiens
* Revue documentaire
 |
|  Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ? |
|  | * Les Comités Locaux se sont-ils appropriés des résultats du projet
 | * Niveau d’appropriation des résultats par les comités locaux
 | * Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Communes rurales
 | * Entrevues
 |
|  | * Les collectivités locales, les institutions décentralisées, régionales et nationales se sont-il appropriées les résultats
 | * Niveau d’appropriation des résultats par les collectivités locales
 | * Entrevues
 |
|  | * Quel est le taux actuel de réussite des parcelles agroforestières ?
 | * Taux de réussite des parcelles agroforestières
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Revue documentaire
* Entrevues
* Groupes de discussion
 |
| **Impact : Existe-t-il des indications à l’effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l’environnement, ou à l’amélioration de l’état écologique ?**  |
|  | * Quel est le niveau de réalisation de l’ensemble des produits attendus et des indicateurs de résultats ?
 | * Niveau de réalisation de l’ensemble des produits attendus
* Niveau de contribution des produits réalisés par rapport aux résultats attendus, sur la base des indicateurs de résultats
* Evolution de la valeur des indicateurs
 | * Cadre logique
* Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Plans de travail annuels
* Indicateurs de suivi
* APR
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Revue documentaire
* Entrevues
* Groupes de discussion
 |
|  | * Les conditions préalables à l’obtention des impacts ont-elles été mises en place ?
 | * Appréciation sur la probabilité d’atteinte des impacts
* Facteurs pouvant influer sur l’atteinte des impacts
 |
|  | * Le projet a-t-il eu des effets attendus ou non attendus sur les revenus et la vie des bénéficiaires et a-t-il contribué à la réduction du stress environnemental et/ou l’amélioration du statut écologique
 | * Effets et changements attendus ou non sur les revenus et la vie des bénéficiaires
* Niveau de sensibilisation du public sur les questions de conservation de la biodiversité et le soutien du public pour les activités de conservation
* Degré de contribution des activités du projet à l’atteinte des OMD et du changement climatique avec une attention particulière concernant, le genre et de la réduction de la pauvreté
 |

Annexe D: Échelles de notations

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Notations pour les résultats, l’efficacité, l’efficience, le suivi et l’évaluation et les enquêtes*** | ***Notations de durabilité :***  | ***Notations de la pertinence*** |
| 6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes 5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures4 Modérément satisfaisant (MS)3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes | 4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité | 2 Pertinent (P) |
| 3 Moyennement probable (MP) : risques modérés | 1 Pas pertinent (PP) |
| 2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants1 Improbable (U) : risques graves | ***Notations de l’impact :***3 Satisfaisant (S)2 Minime (M)1 Négligeable (N) |
| *Notations supplémentaires le cas échéant :*Sans objet (S.O.) Évaluation impossible (E.I.) |

Annexe E : Formulaire d’acceptation du code de conduite du consultant en évaluation

**Les évaluateurs :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation[[4]](#footnote-4)**

**Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies**

**Nom du consultant :** \_\_     \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Nom de l’organisation de consultation** (le cas échéant) :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m’engage à le respecter.**

Signé à *lieu* le *date*

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Annexe F : Grandes lignes du rapport d'évaluation[[5]](#footnote-5)

|  |  |
| --- | --- |
| **i.** | Page d’introduction :* Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
* Nº d’identification des projets du PNUD et du FEM
* Calendrier de l’évaluation et date du rapport d’évaluation
* Région et pays inclus dans le projet
* Programme opérationnel/stratégique du FEM
* Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
* Membres de l’équipe d’évaluation
* Remerciements
 |
| **ii.** | Résumé* Tableau de résumé du projet
* Description du projet (brève)
* Tableau de notations d’évaluation
* Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements
 |
| **iii.** | Acronymes et abréviations(Voir : Manuel de rédaction du PNUD[[6]](#footnote-6)) |
| **1** | Introduction* Objectif de l’évaluation
* Champ d’application et méthodologie
* Structure du rapport d’évaluation
 |
| **2** | Description et contexte de développement du projet* Démarrage et durée du projet
* Problèmes que le projet visait à régler
* Objectifs immédiats et de développement du projet
* Indicateurs de base mis en place
* Principales parties prenantes
* Résultats escomptés
 |
| **3** | Conclusions (Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d’un (\*) doivent être notés[[7]](#footnote-7))  |
| **3.1** | Conception/Formulation du projet* Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)
* Hypothèses et risques
* Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
* Participation prévue des parties prenantes
* Approche de réplication
* Avantage comparatif du PNUD
* Les liens entre le projet et d’autres interventions au sein du secteur
* Modalités de gestion
 |
| **3.2** | Mise en œuvre du projet* Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)
* Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)
* Commentaires provenant des activités de suivi et d’évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative
* Financement du projet :
* Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (\*)
* Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l’exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre (\*) et questions opérationnelles
 |
| **3.3** | Résultats des projets* Résultats globaux (réalisation des objectifs) (\*)
* Pertinence(\*)
* Efficacité et efficience (\*)
* Appropriation par le pays
* Intégration
* Durabilité (\*)
* Impact
 |
| **4**  | Conclusions, recommandations et enseignements* Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet
* Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
* Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
* Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite
 |
| **5**  | Annexes* TR
* Itinéraire
* Liste des personnes interrogées
* Résumé des visites sur le terrain
* Liste des documents examinés
* Tableau des questions d’évaluation
* Questionnaire utilisé et résumé des résultats
* Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation
 |

Annexe G : Formulaire d'autorisation du rapport d'évaluation

*(à remplir par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM affecté dans la région et à inclure dans le document final)*

Rapport d’évaluation examiné et approuvé par

Bureau de pays du PNUD

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

CTR du PNUD-FEM

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du [Guide de la planification, du suivi et de l’évaluation axés sur les résultats de développement](http://www.undp.org/evaluation/handbook), à la page 163 [↑](#footnote-ref-1)
2. Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROtI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM :  [ROTI Handbook 2009](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/M2_ROtI%20Handbook.pdf) [↑](#footnote-ref-2)
3. Objectif (Atlas output) suivi trimestriellement pour ERBM et annuellement dans le APR/PIR [↑](#footnote-ref-3)
4. www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-4)
5. Le rapport ne doit pas dépasser *40* pages au total (en excluant les annexes). [↑](#footnote-ref-5)
6. Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008 [↑](#footnote-ref-6)
7. Utilisation d’une échelle de notations de six points : 6 Très satisfaisant, 5 : Satisfaisant, 4 : Partiellement satisfaisant, 3 : Partiellement insatisfaisant, 2 : Insatisfaisant et 1 : Très insatisfaisant. Voir la section 3.5 à la page 37 pour plus d’explications sur les notations. [↑](#footnote-ref-7)